

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

OBJET :

*Désignation du  
représentant de la  
collectivité au Comité de  
suivi du service commun  
« Planification territoriale »*

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

21 novembre 2024

SG-2024/11 - 10

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

30/12/2024

*Par délégué du Maire,  
La DCS,  
C. COSSIER*

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20241127-2024-11-10D-DE  
Date de réception préfecture : 03/12/2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 21 novembre.  
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY MM. TRAPATEAU, GLIZE, M. LOUDIERE, Mmes POMMIER, SENECHAUX M. AHSAINÉ, M. CHBABI, Mmes REPARAT, PFEIFFER'OVA, FAVRE.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MERABTI à Mme BENABI, M. CAN à M. MALANDAIN, M. SIADOUA à Mme LUCAS,

Absents excusés : MM. DETAMANTI,

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, Mme QUERITE, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h11

Depuis 2015, un centre de ressources a été mis en œuvre par l'Agglomération pour répondre aux demandes des communes portant sur des domaines pour lesquels l'agglomération n'était statutairement pas compétente, notamment en ingénierie d'urbanisme.

Le service commun « *planification territoriale* » accompagne les communes membres adhérentes, avec le concours de bureaux d'études spécialisés dans la mise en œuvre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux.

Par délibération SG 2023-11-12, la commune de Vernouillet a renouvelé son souhait d'adhésion au service commun « *Planification territoriale* ». La convention d'adhésion prévoit à l'article 8, la création d'un comité de suivi à minima une fois par an.

Afin de permettre son installation, le Conseil municipal doit nommer un membre représentant la collectivité pour participer à ce comité de suivi.

Concernant les modalités de désignation, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder soit à un vote à scrutin secret ou soit un vote à main levée.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le vote à main levée.

Monsieur le Maire demande aux membres s'il y a des candidats à ce poste et se porte candidat lui-même.

Monsieur le Maire étant le seul candidat, le Conseil municipal est invité à désigner le représentant de la collectivité au Comité de suivi du service commun « *planification territoriale* ».